

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° SPECIAL - 55

Date de parution : 15 novembre 2013

SOMMAIRE DU RAA SPECIAL N° 55 DU 15 novembre 2013

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL N° DDT-13-963 PORTANT MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « LUTTE CONTRE LES PRÉCARITÉS, L'HABITAT INDIGNE OU DÉGRADÉ » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DU POLE PILOTAGE ET RESSOURCES ET GESTION FISCALE, AINSI QU'A LA RESPONSABLE DE LA MAITRISE DES RISQUES.....4	
DECISION DE DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHEES.....4	
DECISION DE DELEGATIONS SPECIALES POUR LE POLE GESTION PUBLIQUE.....5	
DECISIONS DE DELEGATIONS SPECIALES POUR LE POLE PILOTAGE ET RESSOURCES.....8	
DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNACEMENT SECONDAIRE.....9	
DECISION DE DELEGATIONS SPECIALES POUR LE POLE GESTION FISCALE.....10	

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL N° DDT-13-963 PORTANT MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « LUTTE CONTRE LES PRÉCARITÉS, L'HABITAT INDIGNE OU DÉGRADÉ » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU

**La Préfète de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur
officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 327-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,
Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,
Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, adopté par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général de la Loire, le 14 mai 2008,
Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet le Château, le 5 avril 2012,
Vu le Schéma Départemental en faveur des personnes handicapées, adopté le 11 février 2010,
Vu Le Contrat Local d'Engagement relatif à la précarité énergétique, adopté le 30 mai 2011,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet le Château en date du 13 juin 2013, autorisant la signature de la convention relative au présent programme d'intérêt général,
Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Loire, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 25 juillet 2013,
Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du 19 juin 2013,
Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Loire.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est considéré comme constituant un programme d'intérêt général au sens de l'article R327-1 du code de la construction et de l'habitation, le dispositif destiné à lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et favoriser l'adaptation des logements privés à la perte d'autonomie. Ce programme d'intérêt général est dénommé « Lutte contre les précarités, l'habitat indigne ou dégradé ».

ARTICLE 2 :

^ Ce programme d'intérêt général est conclu pour une durée de trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté. Il s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet le Château à l'exception des secteurs couverts par des dispositifs opérationnels en cours ou à venir et traitant de thématiques similaires.

ARTICLE 3 :

^ Ce programme d'intérêt général met en œuvre les dispositions de la convention partenariale relative aux thématiques citées à l'article 1, jointe en annexe du présent arrêté, et conclue entre :

- ^ l'État,
- ^ l'Anah,
- ^ la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet le Château,
- ^ le Département de la Loire
- ^ la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Loire.

ARTICLE 4 :

^ Le présent programme d'intérêt général devient caduc en cas de résiliation de la convention partenariale citée à l'article 3.

ARTICLE 5 :

^ M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Loire, M. le Directeur Départemental des Territoires de la Loire, Mme la Déléguée Locale de l'Anah de la Loire, M. le Président du Conseil Général de la Loire, M. le Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Loire et M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet le Château, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à :

- ^ Monsieur le Président du Conseil Général de la Loire
- ^ Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet le Château
- ^ Madame la Déléguée Locale de l'Anah de la Loire
- ^ Monsieur le Directeur Départemental de Territoires de la Loire

^ Monsieur le Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Loire.

^ Monsieur le Trésorier-Payeur Général de la Loire

Fait à Saint Etienne, le 30/10/2013

Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général
Patrick FERIN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DU PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ET GESTION FISCALE, AINSI QU'À LA RESPONSABLE DE LA MAÎTRISE DES RISQUES

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Loire

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la Loire ;

Vu le décret du 3 Août 2010 portant nomination de M. Marc CANO, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Loire ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 novembre 2010 fixant au 17 décembre 2010 la date d'installation de M. Marc CANO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Loire ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc BLANC, administrateur des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources, à M. Jacques OZIOL, administrateur des finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale et à Mme Claudine TIXIER, administratrice des finances publiques, responsable de la mission maîtrise des risques à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 2 septembre 2013 et annule et remplace à cette même date mes décisions du 29 mars 2013 portant délégation générale de signature à M. Jean-luc BLANC et à M. Jacques OZIOL.

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Saint-Etienne, le 02 septembre 2013

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques

Marc CANO

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Loire,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances

publiques ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Loire ;
Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Marc CANO, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Loire ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 novembre 2010 fixant au 17 décembre 2010 la date d'installation de M. Marc CANO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Loire ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission maîtrise des risques :

- Mme Claudine TIXIER, administratrice des finances publiques.
- Mme Marie-Odile MOUNIER, inspectrice divisionnaire

2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

- Mme Claudine TIXIER, administratrice des finances publiques, responsable de la mission « Politique immobilière de l'Etat ».

3. Pour la mission communication :

-M. Jean-Michel RINIERI, inspecteur principal, responsable de la mission « Communication ».

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer :

-les pièces ou documents relatifs aux attributions de la mission départementale d'audit,

-les installations et remises de service des comptables publics, des régisseurs d'Etat, des agents comptables des Etablissements Publics Nationaux et Etablissements Publics Locaux d'Enseignement ;
avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. M. Jean-Marc D'ANGELOT, inspecteur principal ;
 - M. Serge DECHOMET, inspecteur principal ;
2. M. David NAYME, inspecteur principal ;
3. M. Laurent CHAUVET, inspecteur principal ;
4. M. Thomas ESPELLAC, inspecteur principal.

Article 3 : La présente décision annule et remplace ma précédente décision de délégation spéciale pour les missions rattachées datée du 3 septembre 2012.

Article 4 : La présente décision prend effet le 2 septembre 2013.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint-Etienne, le 02 septembre 2013
L'administrateur général des finances publiques
Directeur départemental des finances publiques

Marc CANO

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES POUR LE PÔLE GESTION PUBLIQUE

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Loire

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la Loire ;
Vu le décret du 3 Août 2010 portant nomination de M. Marc CANO, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Loire ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 novembre 2010 fixant au 17 décembre 2010 la

date d'installation de M. Marc CANO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Loire ;

Décide :

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division et des autres divisions du pôle « gestion publique » en cas d'absence ou d'empêchement de leurs responsables, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

•Valérie USSON, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division « Opérations de l'Etat, Services Financiers » ;

•Yvette GAILLARD, inspectrice divisionnaire, responsable de la division « Secteur Public Local » ;

•Roland MOREL, inspecteur divisionnaire, responsable de la division «Missions Domaniales ».

Mme USSON, Mme Yvette GAILLARD et M. MOREL reçoivent, par ailleurs, délégation expresse pour signer :

5. les chèques sur le trésor ;

6. les bordereaux et ordres de virement ;

7. les ordres de paiement ;

8. les déclarations de créances auprès des administrateurs et mandataires judiciaires.

Article 2 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

•Pour la division « Secteur Public Local » :

▪ Service Qualité des Comptes locaux :

•Karima BENDJEDOU, inspectrice, responsable du service.

Cette délégation vise notamment la signature des actes suivants :

•les comptes de gestion sur chiffres ;

•les avis simples aux comptables et aux services de l'Etat.

- Service Fiscalité directe locale, Expertises fiscales et financières :

•Christophe BORY, inspecteur, responsable du service ;

•Philippe FRERY, inspecteur, chargé de mission ;

•Jean-Marie LESTHEVENON, inspecteur, chargé de mission.

-Service Dématérialisation, Monétique :

•Emmanuel ROBERT, inspecteur, chargé de mission ;

•Bernard BOURG, inspecteur, chargé de mission

-Service Animation, Conseil, Partenariat :

•Luc ZUGMEYER, inspecteur, chargé de mission ;

•Bernard BOURG, inspecteur, chargé de mission.

Cette délégation vise notamment la signature des actes suivants : les avis simples aux comptables et aux services de l'Etat.

•Pour la division « Opérations de l'Etat et Services Financiers » :

-Service Comptabilité Générale de l'Etat et Comptabilité auxiliaire du recouvrement :

•Sophie CHAVANNE, inspectrice, responsable du service.

- Aurore BELIARD, inspectrice, Chargée de Mission .

Cette délégation vise notamment la signature des actes suivants :

•les demandes de renseignements ;

•les notes de rejet ordinaires ;

•les déclarations de recettes ;

•les reconnaissances de dépôt de valeur ;

•les extraits d'opposition et certificats de non opposition ;

•les chèques sur le trésor ;

•les virements de gros montants (VGM) et les ordres de paiement à l'étranger ;

•les délais de paiement sans caractère de difficultés particulières ;

•déclaration de créances auprès de administrateurs et mandataires judiciaires.

•Jacqueline SUC, contrôleuse principale ;

•Martine CANAQUE, contrôleuse principale ;

Cette délégation vise la signature des actes suivants :

•les virements de gros montants (VGM) et les ordres de paiement à l'étranger ;

•les déclarations de recettes ;

et, en l'absence du responsable de service :

•les pièces ou documents courants relatifs aux attributions du service ;

•les demandes de renseignements.

•Michèle YAYA, contrôleuse principale ;

•Mireille GRAND DESURMONT, contrôleuse ;

•Renée AIME, agente ;

•Alex KHOULI, agent ;

•Philippe ROURE, agent.

Cette délégation vise la signature des actes suivants :

- les virements de gros montants (VGM) et les ordres de paiement à l'étranger ;
- les déclarations de recettes et les documents du service caisse.
- Bruno SICARD, agent.

Cette délégation vise la signature des actes suivants :

- les déclarations de recettes et les documents du service caisse.

-Service Dépenses de l'Etat :

- Mohamed ZERDAZI, inspecteur, responsable du service.

Cette délégation vise notamment la signature des actes suivants :

- les demandes de renseignements ;
- les notes de rejet ordinaires ;
- les déclarations de recettes ;
- les reconnaissances de dépôt de valeur ;
- les extraits d'opposition et certificats de non opposition ;
- les chèques sur le trésor ;
- les délais de paiement sans caractère de difficultés particulières ;
- déclaration de créances auprès de administrateurs et mandataires judiciaires.
- Jean-Paul RUEL, contrôleur principal ;
- Chantal ROUCHON, contrôlease principale.

Cette délégation vise la signature des actes suivants :

- les notes de rejet ordinaires.

Et l'absence du responsable de service :

- les pièces ou documents courants relatifs aux attributions du service

-Service Recettes non fiscales :

- Caroline BATTISTI , inspectrice, responsable du service.

Cette délégation vise notamment la signature des actes suivants :

- les demandes de renseignements ;
- les notes de rejet ordinaires ;
- les déclarations de recettes ;
- les reconnaissances de dépôt de valeur ;
- les extraits d'opposition et certificats de non opposition ;
- les chèques sur le trésor ;
- les délais de paiement sans caractère de difficultés particulières ;
- déclaration de créances auprès de administrateurs et mandataires judiciaires ;
- les remises gracieuses de produits divers de l'Etat jusqu'à 5000 € ;
- les certificats d'annulation des petits reliquats.

Cette délégation vise notamment la signature des actes suivants :

- les pièces ou documents courants relatifs aux attributions du service en matière de RNF et de produits divers de l'Etat

- Christiane CAMBON, inspectrice divisionnaire, chargée de mission.

Cette délégation vise notamment la signature des actes suivants :

- les pièces ou documents courants relatifs aux attributions du service en matière de RNF et de produits divers de l'Etat

- Isabelle BELLUT, contrôlease.

Cette délégation vise la signature des actes suivants :

- les pièces ou documents courants relatifs aux attributions du service ;
- les déclarations de recettes.

-Services Financiers :

- Annie REY, inspectrice, responsable du service.

Cette délégation vise notamment la signature des actes suivants :

- les demandes de renseignements ;
- les notes de rejet ordinaires ;
- les déclarations de recettes ;
- les reconnaissances de dépôt de valeur ;
- les extraits d'opposition et certificats de non opposition.
- Roger PICQ, contrôleur principal ;
- Yves OLAGNIER, contrôleur principal.

Cette délégation vise la signature des actes suivants :

- les lettres à destination de la clientèle DFT concernant la gestion courante des comptes ;
- le traitement des demandes de chèquiers et de cartes bancaires DFT ;
- factures de commandes chèquiers ;
- les états d'accord sur les relevés de comptes établis par les titulaires de comptes ;
- en l'absence du responsable de service, les pièces ou documents courants relatifs aux attributions du service (y compris les reconnaissances de dépôt de valeurs).
- Maguy ROUYEYROLLIS, contrôlease principale ;

Cette délégation vise la signature des actes suivants :

- les échanges courants avec la clientèle CDC : envoi de copies de chèques, information de la base alerte et informations des mouvement sur comptes.
- et en l'absence du responsable de service, les pièces ou documents courants relatifs aux attributions du service (y compris les reconnaissances de dépôt de valeurs).
- Bernadette DECOT, contrôleuse ;
- Christophe MIOCHE, agent administratif principal ;
- Jacqueline JAMBRUN, agente administrative principale.

Cette délégation vise la signature des actes suivants :

- les échanges courants avec la clientèle CDC : envoi de copies de chèques, information de la base alerte et informations des mouvement sur comptes.
- En l'absence du responsable de service, les reconnaissances de dépôt de valeurs).
- Philippe ETIENNE, contrôleur principal, chargé de clientèle.

Cette délégation vise la signature des actes suivants :

- les pièces ou documents courants relatifs à ses attributions.
- En l'absence du responsable de service, les reconnaissances de dépôt de valeurs).

•Pour la division « Missions Domaniales » :

-Service Gestion et valorisation du patrimoine de l'Etat :

- Thierry DERODE, inspecteur, responsable du service,
- Roland MOREL, inspecteur divisionnaire, responsable de la division «Missions Domaniales ».

•Pour le service « Action économique et financière » :

- David BRETON, inspecteur, chargé de mission ;
- Aurélie MARTOURET, inspectrice, chargée de mission.

Article 3 – La présente décision annule et remplace ma précédente décision de délégation spéciale pour le pôle gestion publique datée du 29 mars 2013.

Article 4 – La présente décision prend effet le 2 septembre 2013.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint-Etienne, le 02 septembre 2013
L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques

Marc CANO

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Loire

- Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la Loire ;
- Vu le décret du 3 Août 2010 portant nomination de M. Marc CANO, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Loire ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 novembre 2010 fixant au 17 décembre 2010 la date d'installation de M. Marc CANO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Loire ;

Décide :

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division (y compris la signature des formulaires NOTI2) et des autres divisions du pôle « pilotage et ressources » en cas d'absence ou d'empêchement de leurs responsables, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative est donnée à :

9. Marie-Claire GRIMM, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division « Gestion des ressources humaines – Formation » ;
10. Catherine BESSON-HERRANZ inspectrice principale, responsable de la division « Budget, Immobilier, Logistique » ;
11. René GAYTON, inspecteur divisionnaire, responsable de la division « Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de

service ».

Article 2 – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative est donnée à :

- **Pour la division Gestion ressources humaines - Formation :**

• **Service Gestion ressources humaines** (y compris la signature des formulaires NOTI2):

- Mme Dominique PLOMB, inspectrice,
- Mme Véronique BARRAILLER, inspectrice,
- Mme Pascale VIAI-FLOURY, inspectrice

▪ **Service Formation professionnelle - Concours :**

- Mme Christine ELKIDAOUI, inspectrice divisionnaire, responsable du service.
- Mme Sophie BERNARD, inspectrice

- **Pour la Division Budget, Immobilier, Logistique**

▪ **Service Budget :**

- Mme Claudine SCHOLASTIQUE, inspectrice principale, responsable du service.

▪ **Service Immobilier :**

- Mme Sandrine ORLUC, inspectrice, responsable du service.

▪ **Service Logistique**

- M. Ludovic STHÈME de JUBECOURT, inspecteur, responsable du service.

- **Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service :**

- M. Jean-Luc CAILLOL, inspecteur divisionnaire, chargé de mission ;

Cette délégation sera exercée par Mme Marie-Claire COSTANZO, inspectrice, en cas d'absence ou d'empêchement de M. René GAYTON et de M. Jean-Luc CAILLOL.

Article 3 : Bénéficient également d'une délégation spéciale :

▪ **pour la gestion des ressources humaines :**

- Mme Joëlle HEURTAULT, contrôleuse principale ;
- Mme Françoise COMBIER, contrôleuse ;
- Mme Françoise CHARLES, contrôleuse principale ;
- Mme Chantale PECCEL, contrôleuse principale
- Mme Rose PEREIRA, contrôleuse

pour signer en l'absence d'un responsable de service « Gestion des ressources humaines », les fiches de liaison et tous les documents relatifs au traitement des diverses payes et prestations par le département informatique et autres organismes, ainsi que les accusés de réception, documents courants, attestations, déclarations et bordereaux d'envoi.

▪ **pour signer les formulaires NOTI2 :**

- Mme Sylvia RUCCI, agente ;
- Mme Violaine CUTILLAS, agente ;
- Mme Anne-Frédérique REPETTO, agente ;
- Mme Cécile FRISON, agente
- M Laurent SCIABBARRASI, agent
- Mme Frédérique PARRIER, agente

Article 4 – La présente décision annule et remplace ma précédente décision de délégation spéciale pour le pôle pilotage et ressources datée du 1^{er} mars 2013.

Article 5 – La présente décision prend effet le 2 septembre 2013

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint-Etienne, le 02 septembre 2013

L'administrateur général des finances publiques

Directeur départemental des finances publiques

Marc CANO

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 29 septembre 2011 nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la Loire ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Luc BLANC, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Loire ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2011 portant intégration de M. Jean-Luc BLANC dans le corps des administrateurs des finances publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Loire ;
Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2011, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Luc BLANC, administrateur des finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2011, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes du pouvoir adjudicateur à M. Jean-Luc BLANC, administrateur des finances publiques ;

DECIDE

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc BLANC, les délégations qui lui sont conférés par arrêtés de la préfète de la Loire en date des 24 octobre 2011 et 25 novembre 2011 seront exercées par :

- Mme Catherine BESSON-HERRANZ, inspectrice principale des finances publiques;
- Mme Claudine SCHOLASTIQUE, inspectrice principale, dans la limite de 20.000 € pour l'engagement des dépenses et de 30.000 € pour l'attestation du service fait. La présente délégation s'exercera sans limite en l'absence ou empêchement de M. Jean-Luc BLANC et de Mme Catherine BESSON-HERRANZ ;
- M. Ludovic STHEME de JUBECOURT, inspecteur et Mme Sandrine ORLUC, inspectrice, dans la limite de 5.000 € pour l'engagement des dépenses et de 10.000 € pour l'attestation du service fait ;
- M Jean-Luc VACHER, contrôleur, dans la limite de 5.000 € pour l'engagement des dépenses et de 10.000 € pour l'attestation du service fait ;

Les subdélégations définies supra s'exercent sous la réserve suivante : l'engagement et la justification du service fait des **frais de représentation et des intérêts moratoires** relèvent de la compétence exclusive de M. Jean-Luc BLANC et de Mme BESSON-HERRANZ.

En outre, les agents désignés ci-après :

- Mme Claudine SCHOLASTIQUE, inspectrice principale ;
- M. Ludovic STHEME de JUBECOURT, inspecteur ;
- Mme Christine ADAMO, contrôleur principale ;
- M. Olivier RAMAS, contrôleur ;
- M. Franck REYNAUD, contrôleur ;
- M. Jean-Luc VACHER, contrôleur.

sont habilités à valider l'intégration des dépenses dans l'application Chorus.

Article 2 : la présente décision annule et remplace ma précédente décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire datée du 3 septembre 2012.

Article 3 : la présente décision prend effet le 2 septembre 2013.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint-Etienne, le 2 septembre 2013

L'administrateur des finances publiques

Jean-Luc BLANC

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES POUR LE PÔLE GESTION FISCALE

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Loire

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la Loire ;
Vu le décret du 3 Août 2010 portant nomination de M. Marc CANO, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Loire ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 novembre 2010 fixant au 17 décembre 2010 la date d'installation de M. Marc CANO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Loire ;

Décide :

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division

et des autres divisions du pôle gestion fiscale en cas d'absence ou d'empêchement de leurs responsables et de leurs adjoints, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative est donnée à :

12. Véronique FRASES, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division « Pilotage de la fiscalité des particuliers, Amendes, Missions foncières » ;
13. Marie-Hélène BAYARD, inspectrice principale, responsable de la division « Pilotage de la fiscalité des professionnels – Contrôle fiscal » ;
14. Catherine MARQUET, inspectrice principale, responsable de la division « Affaires juridiques et contentieux » ;
15. Christine ROBERT et Jacqueline MANINI, inspectrices divisionnaires, adjointes au responsable de la division « Pilotage de la fiscalité des particuliers, Amendes, Missions foncières » ;
16. Eric MATRICON, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable de la division « Pilotage de la fiscalité des professionnels – Contrôle fiscal ».
17. Serge RIBES, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable de la division « Affaires juridiques et contentieux ».

Article 2 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative est donnée à :

•**Pour la division « Fiscalité des particuliers, Amendes, Missions Foncières » :**

- *Pilotage et animation du réseau des SIP et des trésoreries mixtes à l'exclusion du recouvrement forcé :*

18. Monique BESSY, inspectrice

•**Pilotage et suivi du recouvrement forcé :**

19. Annick FAYARD-CAILLOL, inspectrice ;
20. Pierre VIDAL, inspecteur.

▪ **Pilotage et animation des missions foncières :**

21. Christiane LOHNERT, inspectrice.

•**Pour la division « Fiscalité des professionnels »**

▪ **Pilotage et animation du réseau des SIE à l'exclusion du recouvrement forcé :**

- Céline SAUMET, inspectrice.

▪ **Téléprocédures :**

- Eric MATRICON, inspecteur divisionnaire.

▪ **Bénéfice agricole forfaitaire :**

- Eric MATRICON, inspecteur divisionnaire.

•**Pour la division « Contrôle Fiscal » :**

▪ **Pilotage et suivi du contrôle fiscal :**

22. Bruno NICOLI, inspecteur

23. Françoise SALVAT, inspectrice

Article 3 – La présente décision annule et remplace ma précédente décision de délégation spéciale pour le pôle gestion fiscale datée du 1^{er} septembre 2011.

Article 4 – La présente décision prend effet le 2 septembre 2013.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint-Etienne, le 02 septembre 2013
L'administrateur général des finances publiques
Directeur départemental des finances publiques

Marc CANO